

NORTH ATLANTIC COUNCIL

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD

ORIGINAL : ANGLAIS
12 mai 1952

CONFIDENTIEL
DOCUMENT
AC/19-D/1 (Révisé)

COMITE DE LA REVISION ANNUELLE

MESURES NECESSAIRES ET PROJET DE CALENDRIER DES TRAVAUX

POUR LA REVISION ANNUELLE DU PLAN DE

CONSTITUTION DES FORCES DE DEFENSE DE L'OTAN

Note du Secrétaire

Le texte révisé ci-joint du document AC/19-D/1 donne la nouvelle rédaction des alinéas (i) à (vii) du paragraphe 2, conformément aux amendements approuvés par le Comité.

Les alinéas (viii) à (xv) doivent encore être soumis à l'examen du Comité.

(Signé) R.G. BARNES

Palais de Chaillot,
Paris, XVIe.

ORIGINAL : ANGLAIS
12 mai 1952

CONFIDENTIEL
DOCUMENT
AC/19-D/1 (révisé)

REVISION ANNUELLE DE LA CONSTITUTION

DES FORCES DE DEFENSE DE L'OTAN

MESURES NECESSAIRES ET PROJET DE CALENDRIER DES TRAVAUX

Projet préparé par le Secrétariat

La résolution sur le rapport du CTC, adoptée par le Conseil de l'Atlantique Nord le 23 février 1952 (C-9/D-20), recommande, entre autres mesures, de procéder au cours de l'automne 1952 à une révision annuelle des besoins qu'entraînent la création et l'entretien d'une puissance défensive satisfaisante, fondée sur des possibilités réelles d'exécution d'ordre politique et économique (parag. 17(b)(ii)).

2. La révision annuelle de 1952 comprendra les mesures suivantes :

- (i) Accord à réaliser au sein du Conseil entre le personnel civil et les organismes militaires sur une base révisée d'évaluation des besoins militaires.
- (ii) Etablissement de questionnaires.*
- (iii) Approbation de ces questionnaires par un Comité du Conseil (à constituer); transmission officielle aux différents pays, avec prière de les remplir et de les retourner.
- (iv) Etablissement de rapports sur les besoins militaires de l'OTAN, qui devront comprendre :
 - (a) une révision préliminaire des objectifs militaires établis pour 1953, 1954 et 1955, fondée sur l'hypothèse que les objectifs fermes qui vont être adoptés pour décembre 1952 seront atteints ;

* Les questionnaires devront être coordonnés le plus possible avec ceux qui sont préparés et distribués par l'ONC.

- (b) un relevé des besoins d'infrastructure nécessaires au soutien des forces armées figurant à l'alinéa (a) ci-dessus ;
- (c) des listes indiquant les quantités de matériel d'importance majeure nécessaires à l'équipement des forces armées figurant à l'alinéa (a) ci-dessus ;
- (d) les directives stratégiques sur les priorités qu'il sera nécessaire d'instituer pour les unités militaires, l'infrastructure et l'équipement, afin d'équilibrer rationnellement la constitution, échelonnée dans le temps, des forces figurant à l'alinéa (a) ci-dessus.
- (v) Evaluation des besoins militaires tels qu'ils sont présentés au paragraphe (iv) ci-dessus.
- (vi) Envoi des réponses aux questionnaires par les différents pays.
- (vii) Analyse des rapports énumérés aux paragraphes (iv) (v) et (vi) ci-dessus.
- (viii) Rapport sur la mesure dans laquelle les gouvernements ont adopté les mesures militaires, économiques, financières, budgétaires et celles qui concernent la production, la main-d'oeuvre et la balance des paiements, conformément aux recommandations formulées par le CTC pour stimuler l'effort de défense commun (CG-D/20, paragr. 12, 13, 14 et 15).
- (ix) Premier examen des moyens permettant de concilier les besoins (Cf. (iv) et (v)) et les possibilités d'exécution exposées par les pays et analysées aux alinéas (vii) et (viii). Etude préliminaire des risques militaires encourus.
- (x) Elaboration des propositions découlant du point (ix) pour la révision de l'effort de défense de chacun des pays ; questions qui feront l'objet d'échanges de vues avec les représentants de chaque pays et dont la liste sera distribuée à l'avance au pays intéressé.
- (xi) Révisions des moyens dont dispose chaque pays, effectuées successivement avec chacun des représentants des pays membres pour examiner s'il est possible de procéder à une augmentation nécessaire ou à d'autres modifications des efforts de défense des pays afin de satisfaire aux besoins de défense de l'OTAN.
- (xii) Second examen des moyens permettant de concilier les besoins et les possibilités d'exécution, et élaboration d'un projet de rapport au Conseil, ainsi qu'une évaluation par le Comité Militaire des risques militaires encourus.

- (xiii) Examen par le Conseil du projet de rapport et transmission aux gouvernements de propositions précises sur l'effort de défense de chaque pays.
- (xiv) Réception des commentaires des gouvernements sur la mesure dans laquelle ils considèrent que les propositions ci-dessus sont acceptables, et élaboration d'un rapport définitif, d'après ces commentaires.
- (xv) Examen par le Conseil du rapport définitif et adoption des recommandations présentées par les gouvernements et les organismes de l'OTAN.

5. On trouvera en annexe un calendrier provisoire montrant la succession des principales phases de la révision annuelle, établies d'après les propositions ci-dessus.

Palais de Chaillot,
Paris, XVIe.

ORIGINAL : ANGLAIS
12 mai 1952

- 4 -

CONFIDENTIEL
ANNEXE AU
DOCUMENT
AC/19-D/1 (Révisé)

CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX

<u>No.</u>	<u>Mesures à étudier</u>	<u>Date</u>
(i)	Accord sur une base révisée d'évaluation des besoins militaires.....	21 mai
(ii)	Etablissement des projets de questionnaires, en coordination avec l'OECL.....	2 juin
(iii)	Approbation des questionnaires par les Comités du Conseil, et transmission officielle aux différents pays.....	2 au 7 juin
(iv)	Etablissement du rapport sur les besoins militaires de l'OTAN.....	16 juin (jusqu'au 15 juillet)
(v)	Evaluation des besoins militaires, tels qu'ils sont présentés au No (iv) ci-dessus..	4 août
(vi)	Envoi des réponses aux questionnaires formulées par les différents pays.....	4 août
(vii)	Analyse des rapports mentionnés aux numéros (iv), (v) et (vi) ci-dessus.....	4 au 25 août
(viii)	Rapport sur la mesure dans laquelle les différents gouvernements ont adopté les programmes recommandés par le CTC.....	25 août
(ix)	Premier examen des moyens permettant de concilier les besoins et les possibilités d'exécution.....	25-30 août
(x)	Propositions sur la révision de l'effort de défense de chacun des pays ; transmission aux pays intéressés.....	30 août-6 sept.
(xi)	Révision des moyens dont dispose chaque pays	8-22 sept.
(xii)	Second examen des moyens permettant de concilier les besoins et les possibilités d'exécution et élaboration d'un projet de rapport	22-29 sept.
(xiii)	Examen par le Conseil du projet de rapport et transmission aux gouvernements.....	29 sept-6 oct.
(xiv)	Réception des commentaires des gouvernements	27 octobre
(xv)	Examen par le Conseil du rapport définitif..	12 novembre

- 4 -